

**Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

n°2012-14

L'an deux mille douze, le cinq juillet à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle Henri Martin à la Mairie de Cahors sous la présidence de Monsieur Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président du Syndicat mixte

OBJET :

Engagement de la  
procédure  
d'élaboration du  
SCoT de Cahors  
et du Sud du Lot

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors  
M. Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE, M. Michel SIMON, M. Serge LAYBROS, M. Daniel COUPY, M. Jacky BASSET, Mme Noëlle BOYER, M. Christian BROUQUI, M. Christian LIAUZUN, M. Michel DELPON, Mme Danièle FRAYSSINET, M. Jean Yves LEFEBVRE, Mme Christiane SOUBIROU, M. Guy PEYRUS

Représentant les communes de Lot-Célé adhérentes au Syndicat Mixte  
M. Michel QUEBRE, M. Alain MARTY

Représentant la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble  
M. Jean Claude BALDY, M. Marc GASTAL, M. Martial STAMBOULI, M. Joël MOURGUES, M. Serge BLADINIÈRES, M. Michel LOLMEDE, Mme. Monique SAILLENS, Mme. Martine NIVARD

DATE DE LA  
CONVOCATION

28 juin 2012

DATE

D'AFFICHAGE

28 juin 2012

Représentant la Communauté de Communes de de Castelnau Montratier,  
M. Maurice ROUSSILLON, M. Jean-Bernard SAHUC

Représentant la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque  
M. Jacques POUGET, M. Michel ROUELLES

Représentant la Communauté de Communes du Canton de Montcuq  
M. Bernard VIGNALS, M. Gérard LACROIX

PREFECTURE DU LOT

10 JUL. 2012

ARRIVE LE :

NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS

En exercice : 34

Présents : 29

Votants : 29

**ÉTAIENT ABSENTS**

Représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors  
M. Claude TAILLARDAS, M. Daniel JARRY, M. Jean Albert REIX,

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

Représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors  
M. José TILLOU

Représentant la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque  
M. Jean-Claude SAUVIER

**ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR**

Représentant la Communauté de Communes de de Castelnau Montratier,  
M. Patrick GARDES, pouvoir donné à M. Maurice ROUSSILLON

Représentant la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque  
Mme Catherine MARLAS, Pouvoir donné à M. Michel ROUELLES

Représentant la Communauté de Communes du Canton de Montcuq  
M. Daniel MAURY, pouvoir donné à M. Gérard LACROIX

Vu l'article L122-4 du Code de l'urbanisme qui dispose que « Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitués exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011 portant publication du périmètre du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Cahors et du Sud du Lot

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2012 portant création du syndicat mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot,

Vu l'article L300-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 5 juillet 2012 n° 2012 - 13 portant sur les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCOT et les modalités de la concertation,

Considérant qu'il appartient au Syndicat Mixte du Scot de Cahors et du Sud du Lot d'engager la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territorial,

Monsieur Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE, rapporteur, propose que soit engagée la procédure d'élaboration du SCOT

PREFECTURE DU LOT

Où l'exposé de Monsieur Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE, rapporteur,

10 JUL. 2012

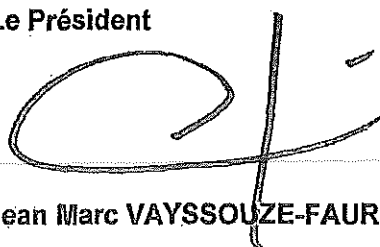
Le conseil syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

ARRIVE LE :

- d'engager la procédure d'élaboration du SCOT de Cahors et du Sud du Lot

Fait et Délibéré les jours,  
mois et an que susdits

Le Président



Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE